

Stationnement hivernal à Brossard
La Ville offre plusieurs outils aux citoyens pour s'informer

Brossard, le 9 novembre 2017 – La Ville de Brossard tient à informer la population et ses visiteurs que, pour une deuxième année consécutive, le stationnement hivernal est permis en tout temps sur le territoire, sauf en cas d'opération de déneigement. La Ville souhaite rappeler qu'il est de la responsabilité quotidienne de tout propriétaire de véhicule de vérifier si une opération de déneigement est en vigueur avant de laisser son véhicule stationné dans l'une des voies publiques. Pour ce faire, plusieurs moyens sont mis à la disposition des citoyens pour les informer.

Nouveauté AVIS B-CITI !

Une nouveauté cette année : les Brossardois peuvent s'inscrire aux avis notifiés (*push notifications*) sur la plateforme B-CITI. Une fois l'inscription faite, les abonnés recevront les avis par courriel ou par notifications poussées.

Inscription : brossard.ca/b-citi

Autres moyens de communication

- brossard.ca/stationnement
- Ligne INFO-NEIGE : 450 923-6339
- Facebook : @VilleBrossard
- Twitter : @Ville_Brossard
- Panneaux à messages variables
- Affichettes jaunes en bordure de la rue



À noter que la Ville n'émettra plus d'appels automatisés lors d'une opération de déneigement sur son territoire. Dorénavant, les Brossardois sont invités à utiliser les autres moyens de communication mentionnés ci-haut pour connaître l'état de la situation. Cette décision a été prise à la suite d'une consultation citoyenne par voie de sondage effectué entre le 17 janvier et le 3 février 2017. À la lumière de cette consultation, la Ville a pu constater qu'une majorité de Brossardois préférerait recevoir l'information par messagerie texte, par courriel ou par l'entremise de la page Facebook de la Ville de Brossard.

Bas de vignette : Malgré toute signalisation permanente, il est interdit de garer tout véhicule sur un chemin public lorsqu'une enseigne amovible ou toute autre signalisation temporaire d'interdiction de stationnement a été installée pour permettre une opération de déneigement ponctuelle sur cette voie publique.